



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	15	6

**OBJET : 14-4 - SPORTS -
INSTALLATIONS SPORTIVES - 2019/2023
- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS AVEC DIVERSES
ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

239349

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUIL 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

18 JUIL 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
Mme Marine VALLEE à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. Audouin RAMBAUD, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La Commune a initié, depuis déjà plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations sportives.

Dans ce cadre, elle a conclu des conventions d'objectifs et de moyens avec diverses associations pour encourager les initiatives sportives et la pratique au plus grand nombre.

Il est proposé de renouveler ces conventions avec les associations suivantes, pour une durée de quatre saisons sportives, jusqu'au 30 juin 2023.

HANDISPORT ANTIBES MEDITERRANEE

L'Association « **Handisport Antibes Méditerranée** », forte de ses 37 années d'existence, est le seul club pour personnes porteurs d'un handicap physique sur le territoire Antibois.

Elle compte 60 licenciés répartis dans de nombreuses disciplines comme le Tennis de Table, le Tennis fauteuil, le Foot fauteuil, l'escrime et la natation. Mais elle propose aussi des sports à sensation et plus individualiste, à commencer par le ski-alpin, la plongée sous-marine, mais également le parapente, le tir avec arme et la sarbacane.

De plus, l'Association, de par sa philosophie, tend à faire reconnaître le sportif « handicapé » comme athlète à part entière dans le monde du sport, mais aussi auprès du grand public, ce qui mène certains d'entre eux à de nombreux podiums.

Les installations mises à disposition sont les tennis municipaux avenue Jules Grec et le Stade Nautique.

La subvention 2019 s'élève à 16 000€.

A titre indicatif, le total des avantages valorisés (mises à dispositions d'installations sportives, et de matériels) s'élève à 30 119,01€ pour l'année 2018 (saison 2017/2018).

ROLLER SKATE CLUB D'ANTIBES

L'Association « **Roller Skate Club d'Antibes** », affiliée à la Fédération Française de Roller et skateboard et dénombrant une centaine de licenciés, enseigne la pratique de deux disciplines, le roller artistique et le roller en ligne.

Par ailleurs, chaque année, l'Association répond toujours présente afin de participer à des manifestations organisées par la Commune, telles que la Fête de la Jeunesse et des Sports, ce qui lui permet de faire découvrir cette pratique à un grand nombre de jeunes.

L'association bénéficie de différentes installations sportives telles que :

- le stade de la Tramontane,
- le plateau de la Criée Florale,
- le plateau extérieur du collège Sidney Bechet.

La subvention 2019 s'élève à 4 500€.

A titre indicatif, le total des avantages valorisés (mises à dispositions d'installations sportives, et de matériels) s'élève à 20 581,50€ pour l'année 2018 (saison 2017/2018).

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

ESPERANCE RACING ATHLETISME ANTIBES

L'Association « **Espérance Racing Athlétisme Antibes** » est un club d'athlétisme qui existe depuis une cinquantaine d'années sur le territoire Antibois et qui compte 350 adhérents.

Les activités proposées sont diverses : « baby athlète », « athlétisme découverte » et compétition.

Elle participe à l'organisation de nombreuses manifestations, notamment la course pédestre « courir pour une fleur », qui fêtera en 2019 sa 40^{ème} édition.

Par ailleurs, lors de la saison dernière, l'Association a inscrit à son palmarès 7 podiums départementaux.

L'installation mise à disposition est le stade du Fort-Carré et 70 haies.

La subvention 2019 s'élève à 25 000€.

A titre indicatif, le total des avantages valorisés (mises à dispositions d'installations sportives, et de matériels) s'élève à 42 850€ pour l'année 2018 (saison 2017/2018).

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et les éventuels avenants s'y rapportant, sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée, avec les associations sportives suivantes :

- HANDISPORT ANTIBES MEDITERRANEE (jusqu'au 30/06/2023)
- ROLLER SKATE CLUB D'ANTIBES (jusqu'au 30/06/2023)
- ESPERANCE RACING ATHLETISME ANTIBES (jusqu'au 30/06/2023)

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : N°14-4

SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES - 2019/2023 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 18/07/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 18/07/2019

Numéro de l'acte : lmc1731756 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190712-lmc1731756-DE

Date de décision : 12/07/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes